

# **AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP**

**SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2014**

**Rapport Général du commissaire aux comptes**

**Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2014**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

## **I. Rapport sur les états financiers**

Nous avons effectué l'audit des états financiers de AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP, comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2014, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un actif net de **12 733 889 DT**, y compris des sommes distribuables de l'exercice s'élevant à **483 662 DT**.

### **1. Responsabilité de la direction pour les états financiers**

Les états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité de la société Compagnie de Gestion et de Finance (CGF). Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

### **2. Responsabilité du commissaire aux comptes**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une

opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### **3. Opinion sur les états financiers**

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP, ainsi que des résultats de ses opérations pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

## **II. Rapport sur les vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

**Tunis, le 31 mars 2015**

**Le commissaire aux comptes :**

**AMC Ernst & Young**

**Fehmi LAOURINE**

**BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2014**  
(Unité : en D.T.)

<b><u>ACTIF</u></b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
<b>AC 1 - Portefeuille-titres</b>	<b>4-1</b>	<b>9 584 571</b>	<b>10 988 237</b>
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		0	0
b - Obligations et valeurs assimilées		9 584 571	10 988 237
<b>AC 2 - Placements monétaires et disponibilités</b>	<b>4-4</b>	<b>3 182 241</b>	<b>2 997 195</b>
a - Placements monétaires		3 024 181	2 841 460
b - Disponibilités		158 060	155 735
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>12 766 812</b>	<b>13 985 432</b>
<b><u>PASSIF</u></b>			
<b>PA 1 - Opérateurs créditeurs</b>	<b>4-6</b>	<b>23 310</b>	<b>26 372</b>
<b>PA 2 - Autres créditeurs divers</b>	<b>4-6</b>	<b>9 613</b>	<b>9 452</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>32 923</b>	<b>35 824</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>			
<b>CP 1 - Capital</b>	<b>4-7</b>	<b>12 250 158</b>	<b>13 430 863</b>
<b>CP 2 - Sommes distribuables</b>		<b>483 731</b>	<b>518 745</b>
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		69	37
b - Sommes distribuables de l'exercice		483 662	518 708
<b>ACTIF NET</b>		<b>12 733 889</b>	<b>13 949 608</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>12 766 812</b>	<b>13 985 432</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**Exercice clos le 31-12-14**  
 (Unité : en D.T.)

	Note	Période du 01/01/2014 AU 31/12/2014	Période du 01/01/2013 AU 31/12/2013
<b>PR 1 - Revenus du portefeuille-titres</b>	<b>4-3</b>	<b>477 919</b>	<b>586 076</b>
a - Dividende		3 802	5 668
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		474 117	580 408
<b>PR 2 - Revenus des placements monétaires</b>	<b>4-5</b>	<b>122 908</b>	<b>132 951</b>
a - Revenus des certificats de dépôt		82 850	79 891
b - Intérêts sur comptes courants		629	533
c - Revenus des comptes à terme		39 429	52 527
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>600 827</b>	<b>719 027</b>
<b>CH 1 - Charges de gestion des placements</b>	<b>4-8</b>	-90 780	-100 666
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>510 047</b>	<b>618 361</b>
<b>CH 2 - Autres charges</b>	<b>4-9</b>	-20 794	-18 290
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>489 253</b>	<b>600 071</b>
<b>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</b>		-5 591	-81 363
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>483 662</b>	<b>518 708</b>
<b>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		<b>5 591</b>	<b>81 363</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles/titres		37 231	30 223
Plus (ou moins) values réalisées/cession de titres		-21 584	-15 816
Frais de négociation de titres		-128	-698
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>504 772</b>	<b>613 780</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
**Exercice clos le 31-12-14**  
**(Unité : en D.T.)**

	Période du 01/01/2014 AU 31/12/2014	Période du 01/01/2013 AU 31/12/2013
<b><u>AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u></b>	<b>504 772</b>	<b>613 780</b>
a - Résultat d'exploitation	489 253	600 071
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles/titres	37 231	30 223
c - Plus (ou moins) values réalisées/cession de titres	-21 584	-15 816
d - Frais de négociation de titres	-128	-698
<b><u>AN 2 - DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u></b>	<b>-463 666</b>	<b>-613 854</b>
<b><u>AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u></b>	<b>-1 256 825</b>	<b>-3 637 943</b>
<b>a - Souscriptions</b>	<b>2 735 425</b>	<b>4 532 109</b>
- Capital	2 641 040	4 382 585
- Régularisation des sommes non distribuables	1 338	271
- Régularisation des sommes distribuables	93 047	149 253
<b>b - Rachats</b>	<b>-3 992 250</b>	<b>-8 170 052</b>
- Capital	-3 836 734	-7 915 252
- Régularisation des sommes non distribuables	-1 868	-2 129
- Régularisation des sommes distribuables	-153 648	-252 671
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>-1 215 719</b>	<b>-3 638 017</b>
<b><u>AN 4 - ACTIF NET</u></b>		
a - en début de l'exercice	13 949 608	17 587 625
b - en fin de l'exercice	12 733 889	13 949 608
<b><u>AN 5 - NOMBRE DE PARTS</u></b>		
a - en début de l'exercice	137 724	173 981
b - en fin de l'exercice	125 463	137 724
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>101,495</b>	<b>101,287</b>
<b><u>AN 6 - TAUX DE RENDEMENT</u></b>	<b>3,92%</b>	<b>3,81%</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

**ARRETES AU 31-12-2014**

### **1. PRESENTATION DE LA SOCIETE**

Al AMANAH Obligataire FCP est un fonds commun de Placement de catégorie obligataire dont l'objet social est la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation de fonds propres.

### **2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au 31.12.2014 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### **3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### **3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués des titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond à la valeur liquidative pour les titres OPCVM.

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché, à la date du 31.12.2014 ou à la date antérieure la plus récente.

Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date de clôture. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition majoré des intérêts courus à la date de clôture.

### 3.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

## 4. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

### 4.1- Note sur le portefeuille titres:

Le portefeuille-titres est arrêté au 31 décembre 2014 à 9 584 571 dinars, détaillé comme suit :

DESIGNATION	Nbre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2014	% actif
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES</b>				
<b>OBLIGATIONS DE STES ADMISES A LA COTE</b>				
EO UIB 2009/1	13 130	984 750	1 005 962	7,88%
BTK 2012-1 B	13 000	928 589	934 616	7,33%
ES ATL 2008	8 002	640 160	653 124	5,13%
EO HL 2013/1	7 000	600 000	623 744	4,88%
EO AIL2013-1	7 000	560 000	578 300	4,53%
EO UBCI 2013	5 000	500 000	515 873	4,04%
EO TUNISIE FACTORING 2014-1	5 000	500 000	502 915	3,94%
EO TUNISIE LEASING 2012-2	4 000	400 000	419 694	3,29%
EO HL 2014/1 B	3 500	350 000	353 770	2,77%
EO ATTIJARI LEASING 2012-2	5 000	300 000	300 580	2,35%
ES CIL 2008	3 000	300 000	316 733	2,48%
EO ATL 2010-1	6 730	214 600	216 209	1,69%
EO TL2013-2	2 000	200 000	210 994	1,65%
EO ATL 2014-3	2 000	200 000	200 718	1,57%
EO STB 2008/2	2 800	192 500	201 194	1,58%
EO SIHM 2008	7 000	140 072	142 187	1,11%
EO ATL 2013-2	1 000	100 000	100 742	0,79%
EO ATL 2009/2	2 000	80 000	80 902	0,63%
EO BTE 2009	1 100	55 000	55 684	0,44%
EO UIB 2011-1	300	25 500	25 951	0,20%
EO CIL 2010/1	400	8 000	8 143	0,06%
ES AMEN BANK 2008	5	287	301	0,00%
<b>TOTAL</b>		<b>7 279 458</b>	<b>7 448 336</b>	<b>58,34%</b>
<b>BTA</b>				
B0822	1 400	1 342 037	1 381 764	10,82%
BTA-6.90% MAI22	697	748 116	754 471	5,91%
<b>TOTAL</b>		<b>2 090 153</b>	<b>2 136 235</b>	<b>16,73%</b>
<b>TOTAL OBLIGATIONS ET V. ASSIMILEES</b>		<b>9 369 611</b>	<b>9 584 571</b>	<b>75,07%</b>
<b>TOTAL PORTEFEUILLE-TITRES</b>		<b>9 369 611</b>	<b>9 584 571</b>	<b>75,07%</b>

#### 4.2- Note sur les mouvements du portefeuille

Le tableau ci-dessous récapitule les mouvements du portefeuille au cours de l'exercice 2014 :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus nets	Plus (moins) values latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) values réalisées
<b>Soldes au 31 décembre 2013</b>	10 770 385	258 615	-40 763	10 988 237	
<b>Acquisitions de l'exercice</b>					
Bons de trésor assimilables (BTA)	242 500			242 500	
Obligations de sociétés	1 250 000			1 250 000	
Actions SICAV	1 659 244			1 659 244	
Parts OPCVM					
<b>Cessions de l'exercice</b>					
Bons de trésor assimilables (BTA)	-1 336 290			-1 336 290	-1 382
Obligations de sociétés	-1 556 984			-1 556 984	-32 761
Actions SICAV	-1 659 244			-1 659 244	12 559
Parts OPCVM					
Variation des plus ou moins values sur portefeuilles titres			37 231	37 231	
Variation des intérêts courus		-40 123		-40 123	
<b>Soldes au 31 décembre 2014</b>	<b>9 369 611</b>	<b>218 492</b>	<b>-3 532</b>	<b>9 584 571</b>	<b>-21 584</b>

#### 4.3- Note sur les revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent pour l'exercice 2014, 477 919 dinars détaillés comme suit :

	Période Du 01/01/14 Au 31/12/14	Période Du 01/01/13 Au 31/12/13
Intérêts sur obligations et valeurs assimilées	474 117	580 408
Revenus des titres OPCVM	3 802	5 668
<b>TOTAL</b>	<b>477 919</b>	<b>586 076</b>



#### 4.4- Note sur les placements monétaires et disponibilités

La valeur des placements monétaires et disponibilités arrêtée au 31 décembre 2014 s'élève à 3 182 241 dinars répartie comme suit :

DÉSIGNATION	Nbre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2014	% actif
<b>CERTIFICATS DE DEPOT</b>		<b>2 495 290</b>	<b>2 522 503</b>	<b>19,76%</b>
ATTIJARI BANK 02/01/15	1	996 066	999 868	7,83%
CD BTE 10/01/15	1	499 224	499 302	3,91%
CD BTE 09/08/15	1	1 000 000	1 023 333	8,02%
<b>COMPTES DE PLACEMENTS</b>		<b>500 000</b>	<b>501 678</b>	<b>3,93%</b>
CP BIAT 07-08-2015	500	500 000	501 678	3,93%
<b>TOTAL PLACEMENTS MONÉTAIRES</b>		<b>2 995 290</b>	<b>3 024 181</b>	<b>23,69%</b>
DISPONIBILITES		158 060	158 060	1,24%
<b>TOTAL DISPONIBILITES</b>		<b>158 060</b>	<b>158 060</b>	<b>1,24%</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>3 153 349</b>	<b>3 182 241</b>	<b>24,93%</b>

#### 4.5- Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent pour l'exercice 2014 à 122 908 dinars et se détaillent comme suit :

	Période Du 01/01/14 Au 31/12/14	Période Du 01/01/13 Au 31/12/13
Revenus des certificats de dépôt	82 850	79 891
Revenus sur comptes de dépôt	629	533
Revenu des comptes à terme	39 429	52 527
<b>TOTAL</b>	<b>122 908</b>	<b>132 951</b>

#### 4.6- Note sur les passifs

Le total passif au 31 décembre 2014 s'élève à 32 923 dinars et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
Gestionnaire	19 425	21 977
Dépositaire	3 885	4 395
<b>Total PA1- Opérateurs créditeurs</b>	<b>23 310</b>	<b>26 372</b>
Commissaire aux comptes	8 009	7 783
Publications CMF	130	130
Impôt à payer	356	280
Redevance CMF	1 118	1 259
<b>Total PA2- Autres créditeurs divers</b>	<b>9 613</b>	<b>9 452</b>
<b>Total</b>	<b>32 923</b>	<b>35 824</b>

#### 4.7- Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01/01/2014 au 31/12/2014 se détaillent ainsi :

<b>Capital au 31/12/2013</b>	
- Montant	13 430 863
- Nombre de titres	137 724
- Nombre de porteurs de parts	94
<b>Souscriptions réalisées</b>	
- Montant	2 641 040
- Nombre de titres	27 082
- Nombre de porteurs de parts nouveaux	18
<b>Rachats effectués</b>	
- Montant	3 836 734
- Nombre de titres	39 343
- Nombre de porteurs de parts sortants	23
<b>Capital au 31/12/2014</b>	
- Montant	12 235 169 (*)
- Nombre de titres	125 463
- Nombre de porteurs de parts	89

(\*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital de début de l'exercice. La valeur du capital en fin de l'exercice est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de l'exercice.

Ainsi, la valeur du capital en fin de l'exercice peut être déterminée ainsi :

<b>Capital sur la base de la part de capital de début d'exercice</b>		<b>12 235 169</b>
- Variation des plus et moins values potentielles sur titres		37 231
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		-21 584
- Frais de négociation de titres		-128
- Régularisation des sommes non distribuables		-530
<b>Capital au 31/12/2014</b>		<b>12 250 158</b>

#### 4.8- Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément au règlement intérieur du fonds et à la convention de dépôt. Le détail des charges de gestion de placements pour l'exercice 2014 se présente comme suit :

Libellé	Période	Période
	Du 01/01/14 Au 31/12/14	Du 01/01/13 Au 31/12/13
REMUNERATION DU GESTIONNAIRE	75 650	81 718
REMUNERATION DU DEPOSITAIRE	15 130	18 948
<b>Total</b>	<b>90 780</b>	<b>100 666</b>

#### 4.9- Note sur les autres charges

Les autres charges s'élèvent à 20 794 dinars pour l'exercice 2014. Le détail de ce poste se présente comme suit :

Libellé	Période Du 01/01/14 Au 31/12/14	Période Du 01/01/13 Au 31/12/13
Rémunération commissaire aux comptes	7 700	1 941
REDEVANCE CMF	12 822	16 077
IMPOT & TAXES	120	120
PUBLICITE & PUBLICATIONS	151	151
SERVICES BANCAIRES & ASSIMILES	1	1
<b>Total</b>	<b>20 794</b>	<b>18 290</b>

#### 5- Autres notes aux états financiers

##### 5.1- Données par parts et ratios pertinents

Données par part	2014	2013	2012
Revenus des placements	4,789	5,221	3,732
Charges de gestion des placements	-0,724	-0,731	-0,502
<b>Revenu net des placements</b>	<b>4,065</b>	<b>4,490</b>	<b>3,230</b>
Autres charges	-0,166	-0,133	-0,169
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>3,900</b>	<b>4,357</b>	<b>3,061</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,045	-0,591	0,594
<b>Somme distribuables de l'exercice</b>	<b>3,855</b>	<b>3,766</b>	<b>3,655</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0,297	0,219	-0,156
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	-0,172	-0,115	-0,013
Frais de négociation de titres	-0,001	-0,005	-0,004
<b>Plus ou moins values sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>0,124</b>	<b>0,100</b>	<b>-0,173</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>4,023</b>	<b>4,457</b>	<b>2,888</b>
Droits d'entrées et droits de sorties	0,000	0,000	0,000
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>0,124</b>	<b>0,100</b>	<b>-0,173</b>
Régularisation du résultat non distribuable	-0,004	-0,013	-0,051
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>0,119</b>	<b>0,086</b>	<b>-0,224</b>
Distribution de dividendes	3,766	3,655	3,938
Valeur liquidative	101,495	101,287	101,089
<b>Ratios de gestion des placements</b>			
Charges de gestion des placements/actif net moyen	0,71%	0,63%	0,59%
Autres charges/actif net moyen	0,16%	0,11%	0,20%
Résultats distribuables de l'exercice/actif net moyen	3,77%	3,23%	4,30%

## **5.2 - Transactions avec les parties liées**

- La gestion de AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP est confiée à la CGF intermédiaire en bourse.

En rémunération des services de gestion financière et administrative du FCP, le gestionnaire perçoit une commission de gestion de 0,5% HT, payée trimestriellement et calculée sur la base de l'actif net.

La rémunération du gestionnaire au titre de l'exercice 2014 s'élève à 75 650 DT.

- La fonction de dépositaire est confiée à la banque « BIAT ». En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 1 000 DT HT.

La rémunération du dépositaire au titre de l'exercice 2014 s'élève à 15 130 DT.